



Rapport *annuel*



2019

Rapport
annuel

2019

Avant-propos



J'entame mon avant-propos du Rapport annuel 2019 en revenant sur l'édition précédente, l'*Édition spéciale - 125 ans*, consacrée aux célébrations de la HCCH organisées à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Organisation. Elle faisait également état des origines de la HCCH et des nombreuses avancées réalisées par celle-ci depuis sa Première session en 1893.

Dans l'avant-propos de l'édition précédente, je faisais écho à la vision de Tobias Asser, fondateur de la HCCH. Il était intimement convaincu de la nécessité d'un cadre juridique solide régissant les interactions transfrontières entre les individus et les entreprises, conçu et adopté au moyen d'un mécanisme multilatéral défendant le dialogue, la discussion, la négociation et la collaboration.

Ce mécanisme était la HCCH, manifestation indéfectible de la vision d'Asser, qu'elle s'est efforcée de faire progresser depuis lors.

L'année 2019 n'a pas fait exception, elle a été marquée par un autre tournant, lui aussi significatif : la finalisation et l'adoption de la *Convention de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale*.

Il s'agit d'un tournant significatif à plusieurs égards. Dès 1862, Asser constatait, dans son discours inaugural prononcé en sa qualité de professeur nouvellement nommé à Amsterdam, la chance qui s'offrait aux nations qui acceptaient le principe de la reconnaissance mutuelle des jugements étrangers. Déjà à ce stade précoce, il présentait les avantages que les nations pourraient tirer d'un cadre simple, efficace et prévisible favorisant la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers au niveau national ; un cadre juridique solide favorisant les opérations internationales et renforçant la sécurité juridique en matière d'échanges, de commerce et d'investissement.

En juillet 2019, la HCCH a concrétisé la vision d'Asser et adopté un instrument qui pourrait véritablement « changer la donne », comblant ainsi des lacunes considérables dans la mosaïque d'instruments internationaux régissant les interactions transfrontières entre les individus et les entreprises. La Convention Jugements est d'ailleurs la preuve de la prééminence de l'Organisation dans l'élaboration de solutions innovantes, mondiales et fondées sur le consensus en matière de droit international privé.

La HCCH en est arrivée là grâce à un grand nombre de personnes. Je tiens à remercier tous les experts, délégués et Présidents qui, au fil des années, se sont réunis et, dans un effort concerté d'intense collaboration, ont conçu un cadre solide qui fait honneur à Tobias Asser. Je tiens également à remercier tous mes collègues du Bureau Permanent qui, pendant de nombreuses années, ont soutenu sans relâche et ardemment ce processus ; processus dont l'apogée a été la Session diplomatique fructueuse qui s'est tenue en juin et juillet 2019, au cours de laquelle plus de 400 délégués ont parachevé et adopté la Convention.

Dès lors, l'année 2019 a été une nouvelle année riche en événements et concluante pour la HCCH, mais ce n'est pas uniquement dû à la Convention Jugements. Les travaux de la HCCH ont également progressé sur d'autres sujets d'actualité, notamment la possibilité d'établir des règles internationales en matière de filiation, en particulier la filiation établie par suite de conventions de maternité de substitution à caractère international, ainsi que l'opportunité et la possibilité d'élaborer une future Convention sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes internationaux. Par ailleurs, la HCCH s'est penchée sur des questions liées aux transferts internationaux d'aliments et s'est employée à résoudre le problème des pratiques illicites en matière d'adoption internationale. L'année 2019 a aussi été marquée par l'événement inaugural d'une nouvelle série intitulée *HCCH a|Bridged : Innovation en matière de litiges transfrontières et de procédure civile*. En outre, la HCCH a poursuivi ses efforts de promotion et d'amélioration de la mise en œuvre de ses Conventions en collaboration avec les Membres et les Parties contractantes, grâce à des événements, publications et autres travaux. Dernier point, mais non des moindres, la HCCH a également continué à travailler en vue de consolider ses bases, notamment grâce aux avancées réalisées sur les questions de bonne gouvernance, y compris la mise au point d'un nouveau Règlement intérieur et d'un Cadre pour l'établissement de nouveaux Bureaux régionaux.

C'est dans ce contexte d'une nouvelle année productive, riche et aux multiples facettes que j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter le Rapport annuel de 2019. Je suis convaincu que vous le trouverez instructif et intéressant.

Christophe Bernasconi
Secrétaire général
mars 2020

Table des matières



04	Une nouvelle Convention HCCH : La Convention Jugements de 2019
12	Autres points forts
14	Membres
15	Ratifications & adhésions
16	Faits & Chiffres
18	Une année de réflexion : travaux normatifs
20	Une année de réflexion : travaux non normatifs
26	Gouvernance
28	L'équipe
30	Organigramme du Bureau Permanent

Une nouvelle Convention HCCH :



Après deux décennies de travail intensif, le projet Jugements, qui tendait à l'origine à l'élaboration d'un instrument international consacré à la fois à la compétence internationale et à la reconnaissance et à l'exécution des jugements étrangers, a atteint son apogée le 2 juillet 2019. A été signé ce jour-là, l'Acte final de la Vingt-deuxième session de la HCCH (ci-après, la « 22^e session »), dans lequel figure le texte convenu de la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale (ci-après, la « Convention Jugements de 2019 »). Une nouvelle Convention a ainsi été adoptée, il s'agit du 40^e instrument normatif de l'ère moderne de l'Organisation. L'adoption de la Convention a marqué la réalisation d'une importante orientation stratégique de la HCCH (Orientation stratégique 1.1 du Plan stratégique HCCH 2019-2022).



la Convention Jugements de 2019

Les raisons de l'importance de la Convention Jugements de 2019

L'adoption de la Convention Jugements de 2019 vient combler d'importantes lacunes dans le paysage du droit international privé, au profit tant des individus que des entreprises. En l'absence de cadre mondial général s'agissant de la circulation des jugements étrangers, cet instrument énonce un ensemble de règles et de mécanismes communément acceptés relatifs à la reconnaissance et à l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale. En définissant les critères et les motifs de refus de la reconnaissance et de l'exécution de jugements étrangers, la Convention Jugements de 2019 tend à renforcer la sécurité et la prévisibilité juridiques. Dans l'ensemble, ces règles et mécanismes devraient permettre de réduire les délais de reconnaissance et d'exécution des jugements entre États qui deviennent Parties à la Convention. Elle a dès lors le potentiel de réduire de manière significative les frais de transaction et de justice ainsi que les risques liés aux opérations transfrontières. En outre, elle peut également promouvoir un accès effectif à la justice et favoriser des échanges et des investissements internationaux ainsi qu'une mobilité globale fondés sur des règles. La Convention Jugements de 2019 changera véritablement la donne en matière de règlement des différends internationaux.

La voie de l'adoption de la Convention Jugements de 2019

Lors de sa réunion de 2011, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a confié à un Groupe d'experts le soin d'analyser les avantages d'une éventuelle reprise du projet Jugements. Depuis lors, le projet est passé par plusieurs importantes phases de négociations :

- en 2012, le CAGP a décidé de donner suite au projet et a établi un Groupe de travail chargé de préparer des propositions relatives à la reconnaissance et à l'exécution des jugements, comprenant les critères de compétence ;
- le Groupe de travail s'est réuni cinq fois entre 2012 et 2015 et, lors de sa cinquième réunion en 2015, a achevé ses travaux quant à l'élaboration de projets de dispositions à inclure dans la future Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile ou commerciale et a préparé un projet de texte pour considération par la Commission spéciale ;
- la Commission spéciale s'est réunie à quatre reprises entre 2016 et 2018 (juin 2016, février et novembre 2017 et mai 2018). Le texte produit lors de la réunion de mai 2018, le projet de Convention de 2018, a servi de fondement aux délibérations qui ont eu lieu lors de la 22^e session de la HCCH ;
- au cours de cette dernière, qui s'est tenue du 18 juin au 2 juillet 2019, les négociations finales tendant à l'adoption de la Convention Jugements se sont déroulées dans les locaux de l'Académie du Palais de la Paix à La Haye. Plus de 400 délégués venus du monde entier, représentant 81 États et organisations ayant le statut d'observateur, ont assisté aux négociations et à la cérémonie de clôture.

De nombreux éléments significatifs ont contribué au succès des négociations relatives à la Convention Jugements de 2019. Toutes les délégations étaient fermement résolues à préparer ces négociations et à y prendre part. Elles étaient bien préparées et enclines à façonner activement le contenu de cet instrument.



Une nouvelle Convention HCCH :



Certains Membres ont généreusement accueilli des réunions intersessions et des discussions sous forme de réunions informelles. Par exemple, la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine) a organisé et accueilli des réunions du Groupe de travail en 2014 et 2019. À cet égard, le Bureau Permanent (BP) a travaillé en proche collaboration avec les autorités de Hong Kong, tout comme avec celles du Canada, d'Israël et de l'Union européenne aux fins d'organisation de réunions informelles en amont de la finalisation des négociations. Par ailleurs, le BP a apporté son soutien aux Présidents de tous les Groupes de travail formels et informels, de la Commission spéciale et de la 22^e session. Ce soutien a pu être logistique par nature ou porter davantage sur le fond, au profit d'un travail complet et détaillé sur des questions telles que la propriété intellectuelle, les entraves à la concurrence, le droit à la vie privée, les tribunaux communs, les jugements concernant des gouvernements, le rapport avec d'autres instruments internationaux, les frais de procédure, les systèmes juridiques non unifiés, les clauses générales et finales, les trusts, les baux, la soumission, l'arbitrage, les contrats de travail individuels et les conventions collectives. Dans certains cas, le soutien apporté par le BP consistait à rédiger ou à coordonner la préparation de documents complémentaires généraux, portant notamment sur la pollution marine, le remorquage et le sauvetage en cas d'urgence, les délais de prescription pour l'exécution des jugements étrangers, les tribunaux communs, le traitement des condamnations au paiement de sanctions

infligées en cas d'inexécution de jugements non pécuniaires, les questions d'entraves à la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et l'éventuelle application de la Convention aux questions touchant au respect de la vie privée.

Au fil des années, plusieurs Membres, à savoir l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la République populaire de Chine, la Roumanie et la Suisse, ainsi que la municipalité de La Haye et Lipman Karas LLP, ont généreusement organisé plusieurs événements en parallèle des réunions de Groupes de travail, de la Commission spéciale et de la 22^e session.

La cérémonie de clôture de la 22^e session s'est tenue dans le Grand Hall de Justice du Palais de la Paix. À cette occasion, le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, son Excellence M. Stef Blok, a prononcé un discours insistant sur l'importance de la Convention pour les échanges et les investissements internationaux. Le Secrétaire général, M. Christophe Bernasconi, a rappelé que l'adoption de la Convention Jugements de 2019 impliquait que l'Organisation allait désormais se concentrer sur la promotion de cet instrument. Il a invité tous les délégués à s'en faire les « défenseurs », afin que « la Convention obtienne une large adhésion des États, qu'elle soit appliquée correctement et qu'elle fonctionne efficacement ». Le Président de la 22^e session, le Professeur Paul Vlas, a fait écho à ce sentiment et a rappelé que l'adhésion rapide, large et effective de la

La Convention Jugements de 2019

Vingt-deuxième session
La Haye
18 juin - 2 juillet 2019

communauté internationale à la Convention constitue la prochaine échéance majeure pour la HCCH. Au moment de signer la Convention Jugements de 2019 au nom de son pays lors de la cérémonie de clôture, l'Ambassadrice de l'Uruguay a déclaré que c'était « un honneur pour l'Uruguay de faire partie des premiers pays à signer [...] cette Convention moderne et innovante qui répondra aux nécessités d'un monde globalisé et interconnecté. »

Vers une utilisation large et effective de la Convention Jugements de 2019

Depuis l'adoption de la Convention Jugements de 2019, l'Organisation en assure la promotion. La HCCH a réalisé une vidéo qui fait le point sur la 22^e session et évoque les avantages de la Convention Jugements de 2019. Outre le fait qu'elle constitue un témoignage unique de cet événement marquant pour la HCCH, la vidéo permet de comprendre le processus qui a mené à l'adoption de la Convention, tout en bénéficiant des explications de plusieurs experts sur l'importance significative de celle-ci.



La vidéo



En outre, la Conférence inaugurale intitulée « Convention HCCH de 2019 sur les jugements : Exécution mondiale des jugements en matière civile et commerciale » s'est déroulée au sein de la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine) en septembre 2019. Plus de 200 participants locaux et internationaux, y compris des fonctionnaires gouvernementaux, des juges, des praticiens et des universitaires, ont lancé avec succès une série d'événements consacrés à la Convention Jugements de 2019. L'objectif est de promouvoir celle-ci, en insistant sur son importance et son utilité, tant pour les individus que pour les entreprises, dans le cadre des opérations transfrontières. D'autres activités de promotion de la Convention Jugements de 2019 seront organisées dans les années à venir.



Une nouvelle Convention HCCH :

Discours de M. Stef Blok,
Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

En tant que ministre des Affaires étrangères et représentant du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, je suis très honoré de m'adresser à vous à l'occasion de la Vingt-deuxième session de la Conférence de La Haye de droit international privé. La présente cérémonie est marquée par la signature de l'Acte final de cette Session, qui comprend le texte de la Convention de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale.

And now please allow me to continue in English. You've spent the last two weeks intensively negotiating this Convention. I'd like to thank you and the Permanent Bureau for your valuable work. This is a new addition to the important body of conventions adopted by the Hague Conference. The Hague Conference's mission is the progressive unification of the rules of private international law. The conventions bridge differences between members' legal systems in areas covered by private international law. This creates a high degree of legal security for individuals and companies. The Final Act with which a new instrument is added to the body of Hague Conference conventions re-affirms the value of the organisation and its mission. It enhances the legal certainty and predictability that is so important in international legal matters, especially in international trade and therefore our economy. It took a great deal of effort by you and your colleagues to arrive at today's result. As you know, over the past few years working groups and Special Commission meetings have been preparing the Convention on Recognition and Enforcement of Foreign Judgments in Civil or Commercial Matters. Delegates from all the Hague Conference members and representatives of the many observers lent their highly specialised legal expertise to the process of drafting the Final Act. Today I have the honour of signing it. And I'm pleased to do so. Because I'm certain that this Convention, by offering certainty and legal security in cross-border transactions and litigation, will have a positive economic effect for Hague Conference members. Not least, because it will inspire confidence in civil court judgments handed down in other member states. It's hard to imagine a world without the Hague Conference conventions. They have an impact on the daily lives of millions of people and offer solutions to the problems faced by many. So I'd like to stress again the importance of the Hague Conference's work. Every member should take pride in this organisation. The Netherlands is proud to have hosted the Conference since its founding in 1893. We're also proud to host the many other legal institutions that call The Hague home. The Hague Conference is special because it focuses on private international law and is vital to trade and commerce. It's also the oldest international organisation in the Netherlands. And of course I'm especially proud that a Dutchman, Tobias Asser, legal scholar and Nobel laureate, was closely involved in the history of this institution. We owe a big debt of gratitude to him and the many others who have made a contribution over the past 125 years. I'd like to close by expressing my appreciation and gratitude to everyone involved in drafting and finalising this important instrument. The process has taken many years and now, thanks to you all, it has yielded this result. I'd especially like to thank David Goddard. From the start of the negotiations he chaired the various Special Commission meetings, including the one which prepared the Convention for this twenty-second Diplomatic Session. I also like to thank the Secretary-General of the Hague Conference and the other members of the Permanent Bureau for their work, and Professor Paul Vlas for chairing this Diplomatic Session.

Je tiens à finir mon intervention comme je l'ai commencée : en français. Je forme le vœu que l'accord que vous avez finalisé aujourd'hui prenne rang parmi les plus précieux joyaux des Conventions de La Haye. S'il est le plus récent, je suis certain qu'il n'en sera pas le dernier.

Merci - Thank you!



Vingt-deuxième session
La Haye
18 juin - 2 juillet 2019

la Convention Jugements de 2019

Discours du Dr. Christophe Bernasconi,
Secrétaire général de la HCCH

Dear Chair of the Session, Excellencies, Chairs of the Commissions, Delegates, Friends and Colleagues.

So, here we are. Fourteen days ago, we opened the Session. And now the Final Act is signed. We just witnessed the formal adoption of a new international treaty. Not just any treaty. The 40th global instrument developed by the HCCH in modern times: the Convention of 2 July 2019 on the Recognition and Enforcement of Foreign Judgments in Civil or Commercial Matters. We can be proud of what we have achieved. A Convention that clearly has the potential to be a true gamechanger. A Convention that offers one global framework providing certainty and predictability in relation to the global circulation of foreign judgments. An important gap in the landscape of private international law has finally been filled. We can be proud of the HCCH itself. The Organisation has delivered. It has shown that it can develop and adopt complex multilateral treaties which can make a real difference to many people globally. And it has shown that it can do so while pursuing universality, promoting inclusiveness, giving a true and effective meaning to consensus.

The HCCH – Connecting. Protecting. Cooperating: since 1893 – and for many years to come.

We can be proud of what we have achieved. And yet, when the Chair will close this 22nd Diplomatic Session in a short while from now, another chapter is opened, another type of work starts. Must start. We will move this new instrument from the HCCH's normative to the non-normative agenda. We will need to promote the Convention! We will need to make sure that the Convention is taken up by States. That it is implemented correctly. That it operates effectively. That it works for those for whom we created it: people, businesses around the globe. Not a small order, and certainly not one the Permanent Bureau can accomplish alone. Our collective achievement will not be measured by what has happened today. Our success will not be measured in form of a Final Act that features plenty of signatures. Our achievement will be judged by what is going to happen in the coming months and years. When will the instrument enter into force? How many States will have become Contracting States in, say, three, five years' time? Enough to plan or even hold a first Special Commission on the practical operation of the instrument? I have no answers to these questions today. But with my colleagues here in The Hague, in Buenos Aires and in Hong Kong, we at the Permanent Bureau will of course play our role in making sure that this Convention will be the gamechanger it clearly can be. That it will be taken up by many States around the world swiftly, so that more and more people and businesses will reap the benefits it promises.

Mais, une fois de plus, nous ne pouvons y arriver seuls. C'est pourquoi, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous demander – à toutes et à tous ici présents – de nous aider dans cette entreprise. Chacune et chacun d'entre vous qui avez signé l'Acte final aujourd'hui : vous êtes toutes et tous des championnes et champions de la Convention ! En fait, je ne saurais penser à de meilleures ambassadrices ou de meilleurs ambassadeurs que vous pour promouvoir notre nouvel instrument, fruit de nos efforts collectifs ! Aussi, lorsque vous retournerez dans vos capitales, ministères, cabinets, ou bureaux, ayez recours à votre expérience et à vos connaissances, servez-vous de la force, de la puissance de ce que vous avez accompli ici pour donner à la Convention l'envergure et l'impact qu'elle est appelée à avoir.

Notre succès sera mesuré à l'aune de ce que nous réaliserons dès ce jour pour la Convention, au rythme des ratifications et adhésions qu'elle entraînera. Nous serons évalués à l'aune de son bon fonctionnement, des avantages réels que de nombreuses personnes et entreprises pourront en tirer dans le monde entier. Cela marquera la véritable réussite de cette Convention. Réunis ensemble ici dans cette salle à l'aura si significative, le jour même de la naissance de cette Convention, nous devons persister, poursuivre nos efforts collectifs afin d'en assurer son véritable succès. Bonne et longue vie à la Convention !

Je vous remercie.

Une nouvelle Convention HCCH :

Discours du Professeur Paul Vlas,
Président de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

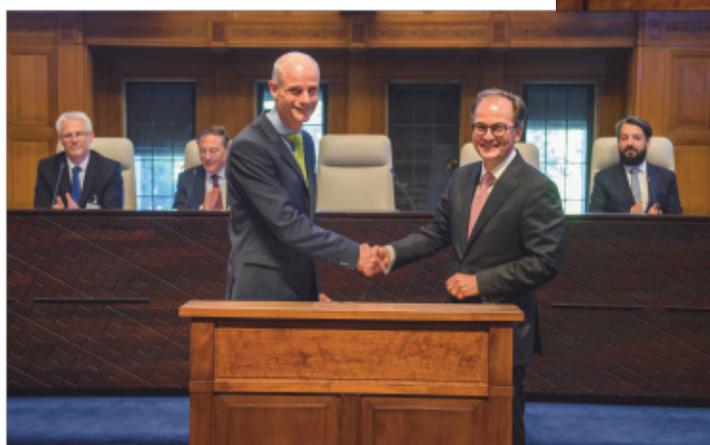
As we just witnessed the birth of a new treaty, our work is done – and yet, there are no laurels to rest upon, we are just at the beginning. As the Secretary General convincingly pointed out, this Convention will only be as successful as it will be taken up by the international community. It will only assist in transactional and litigation planning effectively if the Convention is widely implemented. It will only make a real difference to the costs of cross-border litigation if the Convention's rules and mechanisms are available to large number of international actors. And it will only ever help people gain better access to justice globally if you here in the room not only adopt the Final Act, but upon your return home lobby your Ministers, your senior officials, to sign and implement the 2019 Convention on the Recognition and Enforcement of Judgments in Civil or Commercial Matters. Today, we celebrate our success. But this is only the first rung in the ladder of success for this new Convention. It is upon you to climb this ladder – rung by rung. You must build upon today's success – which is only the start of the real work which lies ahead, and which will transform this Convention into a successful Convention. This is your challenge for the years to come.

Excellencies, Ladies and Gentlemen, there is a long list of those to whom I wish to express my gratitude. I thank the government of the Kingdom of the Netherlands for its unwavering support for the important work of the HCCH and this Diplomatic Session. I thank my Vice-Chairs for assisting me so diligently and efficiently in discharging my role as Chair of this Session. I thank the Chair of the Commission, David Goddard, and his Vice-Chairs for managing the negotiations so wisely and professionally, allowing us to celebrate this success today. David, you chaired the meetings of the Commission with much wisdom, energy and humour. During all these years of preparation of this Convention, you stayed optimistic and showed great leadership in negotiations which were not always easy. Thank you very much for all your work! I also wish to thank Andrew Walter for chairing the Session's Commission on General Affairs and Policy. We all witnessed a smooth and flexible change of Chairs during this Diplomatic Session. I thank the Secretary General and the Permanent Bureau for their tireless efforts – also over many years leading up to this Diplomatic Session – without which today's success would be simply unthinkable. And I thank you, the delegates, you who came to The Hague from near and far to negotiate and adopt this new Convention. You were innovative. You found solutions. You were bold. You moved challenges out of our way. You compromised. You grabbed the once in a-lawyer's- generation opportunity. You were successful indeed. And with this it falls upon me to close officially the 22nd Diplomatic Session of the Hague Conference on Private International Law. I wish you all a safe return and invite you to join us for the Closing Reception which is hosted by the Kingdom of the Netherlands and which will take place in the Foyer of the Peace Palace, just outside the Great Hall.



la Convention Jugements de 2019

Vingt-deuxième session
La Haye
18 juin - 2 juillet 2019



Autres

18-22 février

Atelier régional sur la mise en œuvre pratique de la Convention de 1993 de la HCCH sur l'adoption pour les pays francophones
Abidjan (Côte d'Ivoire)

5-8 mars

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)
La Haye

29 mars

Symposium international sur la médiation familiale
Singapour

21-23 mai

Réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
La Haye

28 mai

Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)
La Haye



JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

29 janvier - 1^{er} février

Cinquième réunion du Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution
La Haye

2-3 avril

Conférence régionale africaine sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants
Cap (Afrique du Sud)

18 juin - 2 juillet

Vingt-deuxième session de la HCCH, menant à l'adoption de la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale (Convention Jugements)
La Haye

points forts

16-18 septembre

Réunion du Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments
La Haye

11 décembre

HCCH a|Bridged: Innovation en matière de litiges transfrontières et de procédure civile
Édition 2019 : La Convention Notification de la HCCH à l'ère de l'électronique et des technologies de l'information
La Haye

9 septembre

Conférence mondiale inaugurale - Convention HCCH de 2019 sur les jugements : Exécution mondiale des jugements en matière civile et commerciale
RAS Hong Kong (République populaire de Chine)

14-15 novembre

Séminaire international sur la protection des enfants en déplacement et la *kafala*
Rabat (Maroc)



JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

3-6 septembre

Réunion du Groupe d'experts sur la coopération et l'accès à la justice pour les touristes internationaux
La Haye

16-18 octobre

11^e Forum international sur l'e-APP (Programme Apostille électronique)
Fortaleza (Brésil)

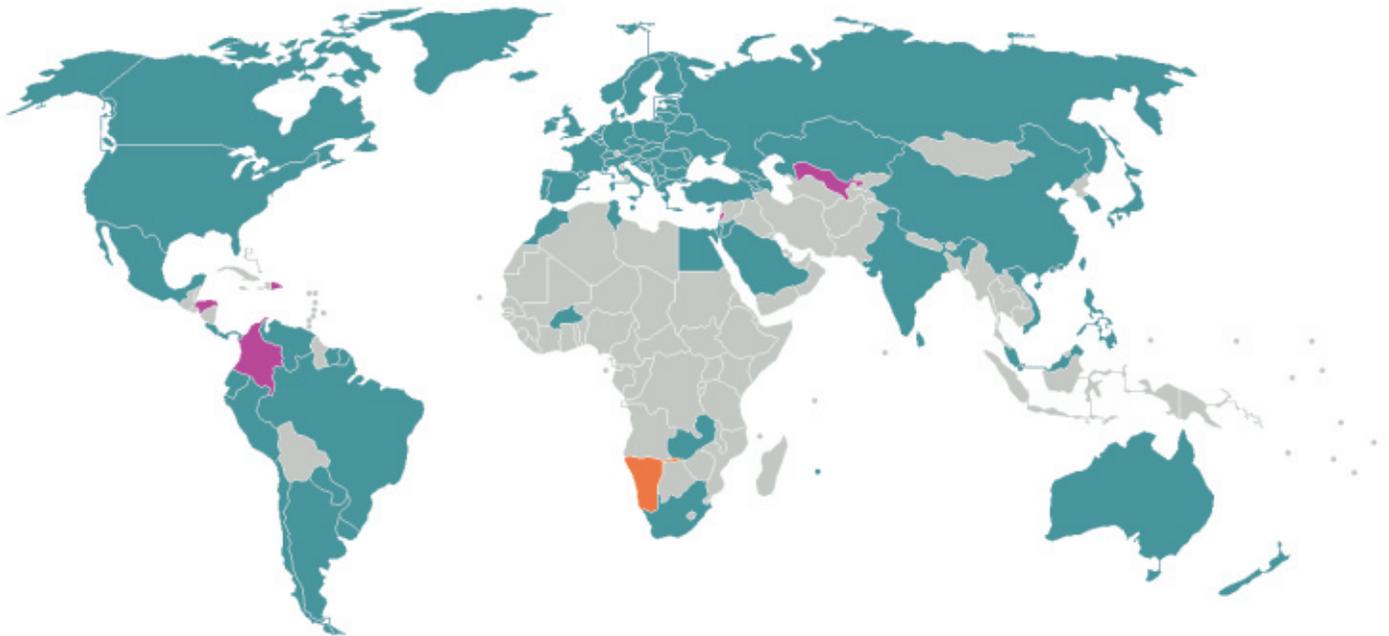
29 octobre - 1^{er} novembre

Sixième réunion du Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution
La Haye

27 novembre

Table ronde technique sur le fonctionnement des Principes HCCH de 2015 sur le choix de la loi
Maputo (Mozambique)

Membres



 *Membres*

 *États admis (la reconnaissance de la qualité de Membre de la Colombie, du Honduras, du Liban, de l'Ouzbékistan et de la République dominicaine dépend de leur acceptation du Statut)*

 *État candidat (la Namibie a demandé son admission et attend le terme de la période de vote de six mois (échéance fixée au 10 avril 2020))*

Ratifications & adhésions



Nouvelles ratifications des Conventions de la HCCCH en 2019 & adhésions à celles-ci

■ *Ratifications & Adhésions en 2019*

■ *Autres Parties liées*

* EEV : entrée en vigueur en 2019

** EEV : entrée en vigueur en 2020

Convention Apostille de 1961

Palaos **

Convention Notification de 1965

Nicaragua **

Convention Preuves de 1970

Nicaragua *

Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Barbade *
Guyana *

Convention Adoption de 1993

Congo (République du) **
Guyana *
Honduras *

Convention Protection des enfants de 1996

Barbade **
Guyana *
Nicaragua *

Convention Recouvrement des aliments de 2007

Guyana **
Nicaragua **

Faits



0

Nouveau Membre de la HCCH

1

Nouvelle adhésion
Convention Notification de 1965

1

Nouvelle adhésion
Convention Apostille de 1961

2

Nouvelles adhésions
Convention Enlèvement d'enfants
de 1980



2+1

Nouvelles adhésions | ratification
Convention Adoption de 1993

1

Nouvelle adhésion
Convention Preuves de 1970

3

Nouvelles adhésions
Convention Protection des enfants
de 1996

2

Nouvelles adhésions
Convention Recouvrement des aliments
de 2007

Une année de réflexion :

Réunion du Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution

Le Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution a tenu ses cinquième et sixième réunions à La Haye, respectivement en janvier et octobre 2019.

La cinquième réunion s'est penchée plus avant sur la possibilité d'établir des règles internationales en matière de filiation, en particulier la filiation établie par suite de conventions de maternité de substitution à caractère international. La sixième réunion a ensuite proposé des dispositions à inclure dans deux éventuels futurs instruments : un instrument général de droit international privé traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères portant sur la filiation et un protocole distinct traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères en matière de filiation rendues à la suite de conventions de maternité de substitution à caractère international.

Le Groupe d'experts a réalisé des avancées significatives quant à l'élaboration de dispositions aux fins d'un projet de Convention. Il a également estimé que si une telle Convention devait faciliter la continuité de la filiation de manière plus complète, il conviendrait qu'elle aborde non seulement la question de l'établissement de la filiation par décision de justice, mais aussi son établissement de plein droit ainsi qu'à l'initiative d'une personne. Par ailleurs, il a également fait des progrès sur un projet de Protocole. De nombreux experts ont rappelé l'importance cruciale de disposer de normes ou de garanties minimales visant à protéger les droits et le bien-être des parties concernées ainsi que l'intérêt supérieur de l'enfant. Au moment de se pencher sur la structure d'un projet de Protocole, le Groupe d'experts a évoqué la possibilité d'y inclure un mécanisme de certification visant à vérifier que les garanties convenues ont été respectées aux fins de reconnaissance. Il a également envisagé la possibilité d'appliquer ce Protocole à la filiation qui n'est pas établie par un jugement.

Le Groupe d'experts a recommandé au CAGP d'approuver la poursuite de ses travaux sur une Convention et un Protocole. Il a en outre suggéré qu'au minimum deux réunions supplémentaires soient organisées afin d'être en mesure de fournir un rapport complet au CAGP en mars 2022. Sur le fondement de ce rapport, le CAGP pourra décider s'il convient de donner suite au projet et, dans l'affirmative, de quelle manière.



Le projet sur
la Filiation /
Maternité de
substitution

travaux normatifs

Réunion du Groupe d'experts sur la protection des touristes

Le Groupe d'experts sur la protection des touristes s'est réuni une deuxième fois en septembre 2019. Des experts venus de 16 États et territoires ont assisté à cette réunion. Conformément au mandat qui leur a été confié par le CAGP, les experts se sont demandé s'il convenait pour la HCCH d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les touristes internationaux. Ils ont également débattu de ce que pourraient être ces solutions, tout en s'interrogeant sur l'opportunité de leur donner ou non un caractère contraignant. Ils ont tiré parti des commentaires présentés par les Membres et les parties prenantes en amont de la réunion ainsi que du premier Rapport du consultant, préparé pour le CAGP de 2019. Dans ce contexte, les experts ont évoqué les éventuelles définitions des termes « touriste / visiteur international », examiné des données quantitatives et qualitatives portant sur les difficultés rencontrées par les touristes / visiteurs internationaux et se sont demandé s'il convenait pour la HCCH d'apporter des solutions à ces problèmes. Aux fins d'une analyse plus approfondie, les experts ont décidé de faire appel à un autre consultant. Le consultant choisi a entrepris des recherches portant sur l'applicabilité des Conventions de la HCCH existantes et d'autres instruments internationaux pertinents, inventorié tout principe essentiel supplémentaire susceptible d'être pertinent dans le cadre de la protection des touristes / visiteurs internationaux et examiné les éventuels chefs de compétence en la matière et leur pertinence potentielle eu égard au projet Tourisme de la HCCH en général. Les délibérations du CAGP concernant le projet Tourisme en 2020 seront éclairées par le Rapport du consultant, accompagné d'une actualisation présentée par le Président du Groupe d'experts.



Le projet
Tourisme

Une année de réflexion :

Atelier régional sur la mise en œuvre de la Convention Adoption de 1993 en Côte d'Ivoire

Par suite de l'organisation fructueuse du troisième atelier francophone sur la mise en œuvre de la Convention Adoption de 1993 au Burkina Faso en 2017, une quatrième édition de cet atelier s'est déroulée à Abidjan (Côte d'Ivoire) en février 2019. Cet événement bénéficiait du soutien de la Belgique, de la Côte d'Ivoire et de la France. Il avait pour objet l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'adoption internationale au Bénin, au Burundi, au Cap Vert, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Sénégal, au Togo, en Belgique et en France. En sont ressortis des résultats concrets, parmi lesquels l'on compte la nécessité : de renforcer les capacités et la stabilité des acteurs impliqués dans la procédure d'adoption, de sensibiliser la population à l'importance de la protection des enfants et de la promotion de

l'adoption nationale, de prévenir les pratiques illicites et d'y remédier, de mieux réguler et contrôler tous les frais liés à l'adoption et de s'intéresser plus avant à la période post-adoption. Les participants ont également été invités à établir une feuille de route visant à définir les éléments à mettre en œuvre en priorité dans leur État.

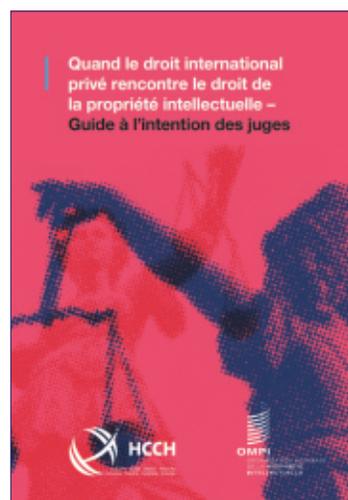


L'Espace Adoption

Approbation et publication du Guide OMPI-HCCH « Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l'intention des juges »

Lors de sa réunion de mars 2019, le CAGP a approuvé la publication intitulée : « Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l'intention des juges ». Ce Guide a été préparé par Mme Annabelle Bennett (Australie) et M. le juge Sam Granata (Belgique). Les Secrétariats de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de la HCCH ont coordonné sa rédaction, ce qui en fait le premier instrument conjoint des deux Organisations. Ce Guide s'intéresse à l'interaction entre le droit international privé et le droit de la propriété intellectuelle. Il est conçu comme un outil pratique destiné à aider les juges et les avocats du monde entier dans leur travail, sans pour autant établir une liste exhaustive des lois applicables dans ces domaines. Nous espérons qu'avec ce document, les parties prenantes seront mieux à même d'appliquer les lois de leur ressort, tout en étant conscientes des questions fondamentales

de droit international privé. Par suite de sa publication initiale en anglais et en français, le Guide sera également traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU.



Le Guide

travaux non normatifs

Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo en vertu de la Convention Preuves de 1970

En juin 2019, le Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo en vertu de la Convention Preuves de 1970 a été approuvé par les Membres de la HCCH. Il a été élaboré par le BP avec l'aide du Groupe d'experts, présidé par l'Honorable juge australien James Allsop AO. Le Guide est destiné à compléter le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves et suggère des bonnes pratiques pour aider à aborder les considérations juridiques, pratiques et techniques liées à l'utilisation de la technologie de la liaison vidéo dans l'obtention de preuves à l'étranger. Le Guide devrait être publié en 2020, année qui marquera le 50^e anniversaire de la Convention Preuves de 1970.



L'Espace
Preuves

Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

En décembre 2019, les Membres ont approuvé le Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Ce Guide a été mis au point par le BP avec l'aide d'un Groupe de travail présidé par l'Honorable juge Diana Bryant, AO, QC. Il vise principalement à aider les juges chargés de l'application de l'exception de risque grave, soit l'une des exceptions restreintes au retour de l'enfant au titre de la Convention. Il sera publié en 2020, année qui marquera le 40^e anniversaire de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.



L'Espace
Enlèvement

Une année de réflexion :

Conférence régionale africaine sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants

Après l'organisation concluante d'ateliers régionaux HCCH-Unicef sur le rôle des Conventions de la HCCH en matière de protection transfrontière des enfants en Asie, un nouvel atelier régional s'est tenu au Cap (Afrique du Sud) en avril 2019. Cet atelier était organisé conjointement par la HCCH, la Faculté de droit de l'Université de l'Ouest de la province du Cap, l'Académie internationale des avocats de la famille et Miller du Toit Cleote Inc. Les participants, venus de 22 États, sont convenus d'encourager les États africains qui ne l'auraient pas encore fait, à envisager la possibilité de devenir Parties contractantes aux Conventions de la HCCH relatives aux enfants. Par ailleurs, les participants ont encouragé les États africains qui ne le sont pas encore à envisager la possibilité de devenir Membres de la HCCH, de sorte à renforcer la représentation et la voix de l'Afrique au sein de l'Organisation. Les participants ont en outre encouragé le BP à s'investir davantage dans la région.



L'événement

Réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier

En mai 2019, le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier s'est réuni à La Haye afin de poursuivre la mise au point d'une panoplie d'outils à l'intention des États. Mettant en exergue l'importance d'inclure les voix des adoptés dans ses travaux, le Groupe de travail a accueilli une association internationale représentant plusieurs groupes d'adoptés à cette réunion. Il a fait des progrès significatifs dans l'examen de plusieurs éléments de la panoplie d'outils proposée. L'on peut notamment citer les fiches de synthèse sur la manière de prévenir les pratiques illicites ainsi que les facteurs qui y sont propices et d'y remédier, une procédure modèle visant à résoudre les cas particuliers de pratiques illicites et des lignes directrices visant à coordonner la prévention des pratiques illicites répétées et la manière d'y

remédier. Le Groupe de travail a aussi recommandé que la panoplie d'outils traite de la manière de réagir à tous les cas de pratiques illicites, y compris les cas existant dans les États qui ne sont pas liés par la Convention de 1993 et ceux qui, dans les États liés par celle-ci, existaient avant son entrée en vigueur. Le Groupe de travail continuera ses travaux en vue d'obtenir l'approbation de la panoplie d'outils par la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 prévue, à titre provisoire, en 2021.



La réunion

travaux non normatifs

Réunion du Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments

Les bénéficiaires d'aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille pâtissent dans le monde entier de frais importants liés aux paiements internationaux d'aliments. C'est particulièrement le cas pour les paiements par chèque, que de moins en moins de banques acceptent. Toutefois, d'autres moyens de paiement, à l'instar des transferts électroniques de fonds, peuvent s'avérer tout aussi coûteux et sont parfois relativement opaques en matière de frais. En septembre 2019, des experts se sont réunis à La Haye pour évoquer les questions liées aux transferts internationaux d'aliments. Ils ont admis qu'éliminer l'utilisation des chèques, à plus ou moins brève échéance, représentait un objectif salubre. Conscients des avantages du suivi des paiements assurés par les autorités désignées en vertu d'instruments internationaux tels que la Convention Recouvrement des aliments de 2007, les experts ont lancé un appel en faveur de la poursuite des travaux visant à faciliter les transferts internationaux d'aliments et à réduire les

frais y afférents. Cela pourrait passer par l'établissement d'un point central pour les transferts internationaux dans chaque État ainsi que par des solutions impliquant une institution financière unique agissant en qualité d'intermédiaire entre tous les États concernés.



La réunion

Table ronde technique sur le fonctionnement des Principes de 2015 sur le choix de la loi

En novembre 2019, dans le cadre de la réforme du droit des contrats en cours au Mozambique, le BP a participé à une table ronde technique organisée par le Groupe Banque mondiale à Maputo. Cette table ronde avait vocation à discuter de la mise en œuvre des *Principes sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux*. Cet effort faisait suite à un certain nombre d'activités promotionnelles consacrées aux Principes. Déjà disponibles en anglais, coréen, espagnol et français, les Principes et les Commentaires y afférents sont désormais disponibles en portugais. Par ailleurs, les 12 articles des Principes ont été traduits en serbe et en ukrainien. Le BP a également contribué à la rédaction d'un document intitulé « Feuille de route quant à la promotion des Principes HCCH sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux », en vue d'une future publication par la maison d'édition Oxford University Press.



L'Espace
Contrats
internationaux

Une année de réflexion :

11^e Forum international sur l'e-APP

En octobre 2019, les représentants de plus de 40 Parties contractantes et non contractantes à la Convention Apostille se sont réunis à Fortaleza (Brésil) pour participer au 11^e Forum International sur le Programme Apostille électronique (e-APP). Il s'agissait du deuxième Forum organisé en Amérique latine. Il était organisé conjointement par le BP, le Conseil national de la justice du Brésil (CNJ), le ministère des Affaires étrangères du Brésil, l'Association des notaires et des officiers d'état civil du Brésil (ANOREG), le Conseil fédéral de la Chambre des Notaires du Brésil (CNB-CF) et l'Association nationale des officiers d'état civil du Brésil (ARPEN).

Avec plus de 350 experts présents, il s'agissait de la plus importante réunion du Forum à ce jour, confirmant ainsi l'intérêt mondial croissant pour la mise en œuvre de l'e-APP, à la fois de la part des Parties contractantes à la Convention Apostille, mais aussi d'États qui envisagent d'y accéder. Les progrès réalisés par l'e-APP au cours de la décennie écoulée témoignent du fait que le texte de la Convention ne fait pas obstacle à la technologie et que l'évolution des nouvelles technologies ne sert qu'à faire progresser constamment l'e-APP et la Convention elle-même. Les séances ont porté sur un large éventail de sujets. Les participants se sont notamment penchés sur la manière dont la faculté d'adaptation de l'e-APP lui permet de continuer à se développer dans les différentes régions du globe et sur la manière dont les nouvelles et futures Parties contractantes peuvent se préparer au mieux à le mettre en œuvre. Ils ont également examiné les pratiques innovantes adoptées par les Autorités compétentes pour répondre à des difficultés spécifiques et la manière dont l'évolution des technologies, à l'instar des technologies de registres distribués, peut continuer à soutenir et à améliorer le fonctionnement de la Convention et de l'e-APP.

Les conclusions suggéraient d'envisager la possibilité d'élargir le recours aux technologies de registres distribués, plusieurs moyens de promouvoir l'interprétation et l'application cohérentes de l'article 1(3) de la Convention et la diffusion d'informations supplémentaires sur les différentes pratiques des Parties contractantes.



Le Forum
e-APP

travaux non normatifs

HCCH a|Bridged : Édition 2019

L'événement inaugural HCCH a|Bridged, qui s'est tenu à La Haye en décembre 2019, s'est concentré sur « la Convention Notification de la HCCH à l'ère de l'électronique et des technologies de l'information ». Des intervenants représentant tous les continents ont fait des présentations sous diverses formes, notamment des tables rondes modérées ou non ainsi qu'une série de discussions individuelles axées sur des sujets précis.

Les participants ont confirmé un intérêt général pour le recours à l'électronique et aux technologies de l'information aux fins d'un meilleur fonctionnement de la Convention Notification de 1965. Les participants ont exprimé un vif soutien en faveur du recours aux courriels sécurisés et de l'examen de la possibilité de créer une plateforme électronique pour la transmission des demandes à l'étranger en vertu de la Convention Notification. D'autres technologies plus récentes comme les technologies de registres distribués ont également été envisagées. Les participants se sont aussi interrogés quant à la conformité de telles technologies à la Convention. Ils ont également évoqué en détail la réalité pratique des prochaines étapes que les Parties contractantes seraient susceptibles d'entreprendre.

Les vidéos des séances seront publiées en ligne dans le cadre de l'expansion de la bibliothèque audiovisuelle de la HCCH. Les intervenants participeront en outre à une publication ultérieure. Les résultats seront bénéfiques à d'autres projets de la HCCH, notamment le Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo en vertu de la Convention Preuves de 1970, les questionnaires concernant l'utilisation des technologies de l'information au titre des Conventions Notification et Preuves et la prochaine édition du Manuel pratique sur le fonctionnement des Conventions Notification et Preuves. En outre, ils contribueront aux travaux en amont de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice. L'événement inaugural HCCH a|Bridged a posé les bases d'une éventuelle future édition consacrée à l'innovation en matière de différends transfrontières, de procédure civile et de règlement des différends.



L'événement

Gouvernance

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

La réunion du CAGP de 2019 s'est tenue du 5 au 8 mars 2019. Des experts représentant 70 Membres, dont une ORIE membre, ainsi que des observateurs venus de trois États non membres, de trois OIG et de neuf ONG ont assisté à cette réunion. Le CAGP a assisté à la proposition du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas d'admettre la République du Honduras en qualité de Membre de la HCCH ainsi qu'à la signature et à la ratification de la Convention Adoption de 1993 par cette dernière. De plus, il a été témoin de la signature et de la ratification par le Portugal de la Convention Protection des adultes de 2000 et s'est félicité du rapport selon lequel la République coopérative du Guyana a déposé les instruments d'adhésion à la Convention Adoption de 1993 ainsi qu'à la Convention Recouvrement des aliments de 2007. Comme à l'accoutumée, le CAGP a reçu des informations actualisées sur le Programme de travail normatif, non normatif et en matière de gouvernance de la HCCH et a envisagé un large éventail de questions liées à celui-ci. Le Programme de travail ambitieux de l'année 2019 est disponible sur le site web de la HCCH.



Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion du CRD de 2019 s'est tenue le 28 mai 2019. Le CRD a approuvé le Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2019-2020 pour un montant total de 4 226 654 €. Les Membres se sont félicités de la nouvelle procédure applicable à la préparation du Budget de la HCCH, constatant sa nature collaborative et proactive qui a permis d'aboutir à un consensus plus rapide et efficace sur certaines questions.

Gouvernance

Plan stratégique de la HCCH

En mars 2019, le CAGP a adopté le Plan stratégique HCCH 2019-2022. Ce Plan stratégique, résultat d'un processus systématique mené par les Membres sous la présidence de son Excellence Mme María Teresa De Jesus Infante Caffi, Ambassadrice du Chili auprès du Royaume des Pays-Bas, garantira que la HCCH conserve son statut prééminent en matière d'élaboration de solutions globales et concrètes de droit international privé.



Règlement intérieur de la HCCH

Tout au long de l'année 2019, le Groupe de travail sur le Règlement intérieur a continué ses travaux, se réunissant presque tous les mois pour mener à bien la révision complète du Règlement intérieur existant de la HCCH. Sous la présidence de son Excellence M. Marcin Czepelak, Ambassadeur de la Pologne auprès du Royaume des Pays-Bas, le Groupe de travail a discuté de manière approfondie des différentes procédures requises pour l'organisation du grand nombre de réunions de la HCCH, y compris les réunions de Session diplomatique, de Commission spéciale, le CAGP, le CRD, mais aussi les Groupes de travail et d'experts. Le Groupe de travail s'est inspiré du Règlement actuel, des pratiques établies et des usages, ainsi que des Règlements intérieurs d'autres organisations internationales de sorte à créer un cadre réglementaire complet. Conformément à son mandat, le Groupe de travail présentera son projet de Règlement intérieur au CAGP en 2020. L'achèvement de ses travaux marquera un tournant important de l'Orientation stratégique 4.1 du Plan stratégique HCCH 2019-2022.



L'équipe

L'équipe du Bureau Permanent

(au 31 décembre 2019)

Mme Maryze BERKHOUT
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

M. Christophe BERNASCONI
Secrétaire général

Mme Sandrine BRARD
Assistante administrative

M. Frédéric BREGER
Collaborateur juridique

Mme Florencia CASTRO
Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

Mme Marie-Charlotte DARBAS
Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF
Designer graphique / Responsable des publications

Mme Willy DE ZOETE
Assistante administrative senior (juillet 2019)

Mme Eugenia GENTILE
Assistante en finances / ressources humaines

Mme Gérardine GOH ESCOLAR
Premier secrétaire

M. Ignacio GOICOECHEA
Représentant (BRALC)

Mme Maja GROFF
Collaboratrice juridique senior

M. Stuart HAWKINS
Administrateur du site web / des technologies de l'information

M. Thomas JOHN
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique principal

Mme Anna KOELEWIJN
Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE
Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE
Traducteur / Réviseur

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA
Secrétaire

Mme Laura MOLENAAR
Collaboratrice administrative

Mme Alix NG
Chef de bureau (BRAP)

Mme Capucine PAGE
Collaboratrice juridique

Mme Sophie PINEAU
Assistante personnelle du Secrétaire général

M. Frank POON
Représentant (BRAP)

Mme Mathilde PRÉNAS
Assistante administrative senior

M. João RIBEIRO-BIDAOUÍ
Premier secrétaire

M. Willem VAN DER ENDT
Responsable des services généraux

Mme Livia VAN DER GRAAF
Collaboratrice de projet

M. Brody WARREN
Collaborateur juridique

Mme Ana ZANETTIN
Traductrice / Réviseur / Assistante administrative

Mme Ning ZHAO
Collaboratrice juridique senior

Mme Elizabeth ZORRILLA
Collaboratrice juridique

Consultants auprès de la HCCH

Consultants – Travail normatif

Mme Hannah BAKER
Projet Filiation / Maternité de substitution

M. Asher Gabriel EMANUEL
Projet Jugements

Mme Julianne HIRSCH
Projet Accords volontaires

Mme Cristina MARIOTTINI
Projet Jugements

Mme Cara NORTH
Projet Jugements

M. Nino SIEVI
Projet Tourisme

Mme Victoria STEPHENS
INCADAT

M. Michael WELLS-GRECO
Projet Filiation / Maternité de substitution

Consultants – Gouvernance & Fonctionnement

Mme Helene GUERIN
Publications

M. Willem-Paul HERBER
Comptable

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO
Assistante bibliothèque



L'équipe

Détachements auprès du Bureau Permanent

- M. Keith LOKEN (*avocat, détaché du Bureau des affaires consulaires, Département d'État des États-Unis auprès du Bureau Permanent (La Haye)*)
- Mme Yoon Jung CHOI (*juge, détachée de la Cour suprême de la République de Corée auprès du Bureau Permanent (La Haye)*)
- Mme Myriam de HEMPTINNE (*juge, détachée du ministère de la Justice de la Belgique auprès du Bureau Permanent (La Haye)*)
- Mme Judy XIONG (*avocate, détachée du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine auprès du Bureau Permanent (BRAP)*)

iSupport

- M. Jean-Marc PELLET
Coordinateur iSupport

Programme de stage de la HCCH

Stagiaires – Bureau de La Haye (Pays-Bas)

- Mme Charlotte WEINEKÖTTER (Suisse, Allemagne)
- Mme Lindy CHRISTINE (Royaume-Uni)
- M. Stéphane GROSSIN (France)
- Mme Regiane PEREIRA (Brésil)
- Mme Sophie YATES (Australie)
- M. Yuze (Lewis) SHE (Chine)
- Mme Olga KUBYK (Ukraine)
- M. Ivan-Axel DOUBRAVA (France)
- Mme Kathryn GUNDERSEN (États-Unis)
- M. Zihao (Xander) FAN (Chine)
- M. Kennosuke MURO (Japon)
- Mme Janaina ALBUQUERQUE AZEVEDO GOMES (Brésil)
- Mme Bianca Abrahama PINTO DA CUNHA (Portugal / Brésil / Canada)
- M. Tobias LUTZI (Allemagne)
- Mme Caroline MEIRE (France)
- Mme Nusaybah MUTI (Philippines)
- M. Jan CIAPTACZ (Pologne)
- Mme Whye-Yen TAN (Australie)

Stagiaires – Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC), Buenos Aires (Argentine)

- Mme María Luz ALBORNOZ (Argentine)
- Mme María del Pilar ALVAREZ OCHOA (Argentine)
- Mme Agostina BAMBARA (Argentine)
- Mme Lucila BONANTINI (Argentine)
- Mme María Felicitas CARELLI (Argentine)
- Mme Carmen DEL PINO (Argentine)
- Mme Ana Dalila DOP (Argentine)
- Mme Magali FELMAN (Argentine)
- Mme Abril FLOS URIARTE (Argentine)
- Mme María Victoria FULLONE (Argentine)
- Mme Agustina GATTI (Argentine)
- Mme Carolina GUIMAREY (Argentine)
- Mme Paula KIM (Argentine)
- Mme Sofia MOLES (Argentine)
- Mme Analía MORANCHEL (Argentine)
- M. Facundo PASCARELLI (Argentine)
- Mme Verónica RODRÍGUEZ (Argentine)
- Mme Lucila RONCO (Argentine)
- Mme Constanza VELAZQUEZ (Argentine)

Stagiaires – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), Hong Kong, RAS de Hong Kong (République populaire de Chine)

- Mme Coline LOPEZ (France)
- Mme Yukika KAMEYAMA (Japon)
- Mme Synthia Julia BASTRON (Japon)
- M. Ichiro KUSAMA (Japon)
- M. Yun HE (Chine)
- Mme Siyuan FU (Chine)
- Mme Vera HE (Chine)
- M. Kelvin YU (Chine)
- Mme CHEN Qiushi (Chine)
- M. CHEN Haomiao (Chine)
- Mme PHAM Thi Trang Van (Japon)
- M. Canlas Jerome DAVID (Japon)

Organigramme du

Attaché, Collaborateur
juridique principal*

Assistante personnelle*

Secrétaire

Juristes

Personnel juridique

Siège

- 2 Collaborateurs juridiques seniors
- 3 Collaborateurs juridiques

BRALC

- 1 Représentant
- 1 Coordinateur juridique et du bureau

BRAP

- 1 Représentant

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Bureau Permanent

général

diplomates

Personnel administratif

Responsable de l'administration*

Soutien administratif

- 1 Collaborateur administratif
- 1 Assistant administratif senior
- 1 Assistant administratif
- Collaborateur de projet
- Services généraux

- Chef de bureau

Finances

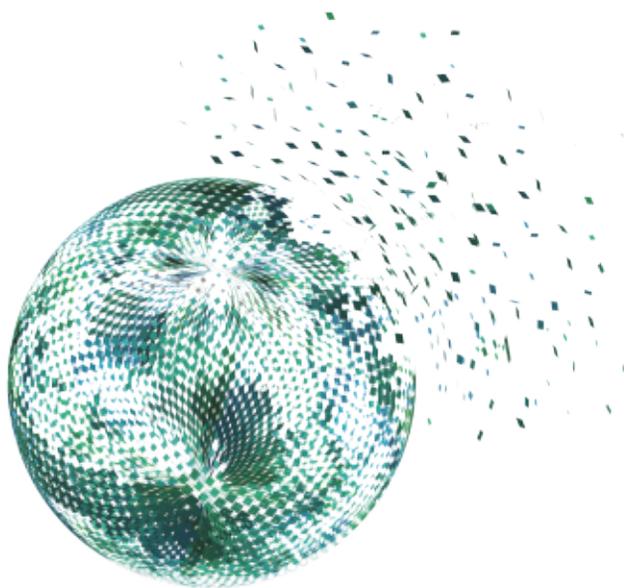
- Responsable des finances / Collaborateur des ressources humaines senior*
- Assistant en finances / ressources humaines

Communications / TI / Gestion information

- Responsable de gestion de l'information
- Administrateur site web / technologies de l'information
- Designer graphique / Responsable des publications
- Traducteur / Réviseur
- Traducteur / Réviseur / Assistant administratif

* Membre du Bureau du Secrétaire général

Les stagiaires, le personnel temporaire, les consultants et les experts en détachement ne sont pas représentés dans le présent diagramme.



HCCH - Bureau Permanent

6b, Churchillplein
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
Fax : +31 70 360 4867
Courriel : secretariat@hcch.net
Site web : www.hcch.net

Auteur : HCCH

Copyright © 2020 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :

- Sicco van Grieken (Vingt-deuxième session :
Convention Jugements de 2019, p. 8-12,
14-15, 17, 19)
- Adobe Stock (p. 22-24, 30, 32, 36)

ISBN 978-94-90265-96-0